

CRISE DE RECRUTEMENT :



FACE A LA CRISE DE RECRUTEMENT, NON A UNE LOGIQUE D'EXPEDIENTS

Des stagiaires encore utilisés comme moyens d'enseignement

La Réforme dite de la « Masterisation », qui avait placé en 2010 les stagiaires à temps plein dans les établissements a été utilisée pour supprimer 5500 emplois dans le Second degré et a eu des effets désastreux sur les conditions d'entrée dans le métier.

Alors que la Formation des Maîtres était annoncée comme une priorité par F. Hollande et que les conditions des stagiaires 2012/2013 étaient présentées comme **transitoires**, le **Ministère de l'Éducation fait toujours le choix d'utiliser les stagiaires comme des moyens d'enseignement.**

Les **certifiés** effectueront toujours à la prochaine rentrée **un service de 15h, les agrégés 12h et les CPE 29 h**. La logique qui vise à utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement sans leur permettre de recevoir une véritable formation n'est ainsi pas abandonnée : la formation est minimisée au profit de l'enseignement sur le terrain et les conditions d'exercice des lauréats des concours 2013 seront très lourdes (plus de 2/3 du temps est consacré au service auquel il faut rajouter le temps des préparations, corrections, évaluations ...).

Emplois d'Avenir Professeur : vigilance

- Il s'agit de **contrats aidés, de droit privé, variante des emplois d'avenir**. Ils s'adressent aux étudiants en L2, L3 ou M1, boursiers sur critères sociaux, âgés au plus de 25 ans. Les étudiants s'engagent à passer les concours.
- La **durée de travail hebdomadaire de référence est de 12h** (Emplois avenir), mais le SNES-FSU a obtenu l'engagement du Ministre sur un temps de présence de **9 heures maximum** (les trois heures restantes étant destinées à la préparation des activités).
- **Les missions des EAP** : (circulaire 2013-021). Il s'agit **d'observation et de pratique accompagnée en présence du tuteur**. Ils peuvent **participer** (et non conduire en responsabilité) **à des activités d'aide ou de soutien**.
- **Maigre rémunération** : au SMIC sur la base d'un temps partiel (12/35^h) : 402 euros nets/mois. Complément par des bourses : sur critères sociaux et « bourse de service public ». Au total, en fonction du barème de bourse : de 617 à 1028 euros. Tuteur : 300 euros par EAP (2 EAP maximum).

La vigilance s'impose dans les établissements : le contrat d'un EAP est soumis à la délibération du CA. Le SNES appelle à être très vigilant et à exercer un contrôle collectif sur le temps de travail des EAP (refuser toute référence à une durée annuelle), sur les missions (pas de surveillance, pas de cours en responsabilité, pas de remplacement), à veiller à la compatibilité avec leurs études.

La précarité en guise d'entrée dans le métier : le recours aux étudiants contractuels

Pour cette seule année le Ministère a mis en place une **session du CAPES/T externe exceptionnelle** ouverte aux **étudiants de M1 et de M2** : écrits en juin 2013 et oraux en juin 2014. Au cours de l'année 2013-2014 le Ministère leur propose un **emploi en tant que contractuel** (sans obligation). Ils devront effectuer un service en responsabilité **d'un tiers de l'ORS** (Obligation de service réglementaire) **payé mi-temps**, soit 854 Euros bruts. Les étudiants qui seront déjà **titulaires d'un M2** **pourront effectuer exceptionnellement un service supérieur à un tiers de l'ORS**, jusqu'à un plein temps. Toute heure au-delà du tiers de service sera payée 94.92 bruts. Ils seront accompagnés par des tuteurs et devront suivre une formation au sein de l'ESPE.

Pour l'académie de Versailles, le Recteur prévoit environ 800 admissibles contractuels selon des projections très incertaines (beaucoup d'inscrits au 2013-2 seront lauréats du CAPES ou de l'agrégation externe). Ils seront affectés sur des blocs de moyens provisoires fin juillet. **Quant à leur formation** au sein de l'ESPE dont la mise en place à Versailles est chaotique et opaque, **il n'y a aucune information.**

Cette mesure transitoire reflète une conception de la formation sur le tas qu'avait pourtant clairement dénoncée V. Peillon. Elle repose sur **l'exploitation des étudiants** qui financent leur propre formation au prix d'**une surcharge de travail génératrice d'échec** : validation du M2, préparation des cours, préparation des oraux du concours ! La comparaison avec l'année de stage ante 2009 est édifiante : les stagiaires recrutés après la licence effectuaient 6h de stage en responsabilité, étaient payés temps plein, avec le statut de fonctionnaires bien plus favorable que celui de contractuel (retraite, etc).

CE QUE REVENDIQUENT LE SNES ET LA FSU :



- mise en place de véritables **pré-recrutements** à toutes les étapes du cursus (dès la licence),
- **plan pluriannuel de recrutement**,
- revalorisation de nos salaires et de nos conditions de travail.

Il ne suffit pas d'annoncer des créations de postes, il faut se donner les moyens de les pourvoir. La session exceptionnelle du 2013-2 ne fait que « vider » le vivier par anticipation, en prenant de surcroît le risque que les étudiants échouent en raison de la surcharge de travail.